



Délibération 2026-530

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2025

Extrait du registre des délibérations du comité syndical : Vendredi 6 mars 2026

Le comité du syndicat mixte association Maison de la Normandie et de la Manche (SMANM) s'est réuni vendredi 6 mars 2026 à 10 heures à SAINT-LO, à la Maison du Département, salle Henry Gréville2 en présentiel et par visioconférence, sur convocation du 19 février 2026.

Monsieur Pierre VOGT, Président du SMANM, préside la séance.
Secrétaire de séance : Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 5 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléants	
12	6	4	7

PARTICIPANTS

Membres titulaires

M. Pierre VOGT

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS

en présentiel

conseiller régional - Région Normandie,
Président du SMANM

conseillère départementale - canton d'Agon-Coutainville,
vice-présidente du SMANM

Membres titulaires :

M. Guillaume HEDOUIN

M. Gilles LELONG

Mme Nathalie PORTE

Mme Claire ROUSSEAU

en visioconférence

conseiller régional - Région Normandie

conseiller départemental canton Cherbourg en Cotentin5

conseillère régionale – Région Normandie

conseillère régionale – Région Normandie

Membres suppléants :

Mme Dany LEDOUX

Mme Frédérique BOURY

M. Quentin LAGALLARDE

Mme Valérie LAISNEY

en visioconférence

conseillère départementale canton Quetteville-Sur-Sienne

conseillère départementale – canton Les Pieux

conseiller régional - Région Normandie

conseillère régionale – Région Normandie

EXCUSÉS

Mme Catherine BRUNAUD-RHYN

M. Antoine DELAUNAY

Mme Marie-Pierre FAUVEL

Mme Marie-Hélène ROUX

conseillère départementale – canton Avranches

conseiller départemental – canton Avranches

conseillère départementale – canton Condé Sur Vire

conseillère régionale – Région Normandie

(pouvoir à M. Pierre VOGT, président)

conseiller départemental – canton Granville

M. Yvan TAILLEBOIS

.../...

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance n°2026-530 du 6 mars 2026

Vu la délibération n°2026-529 du 6 mars 2026 portant sur le vote du compte administratif 2025 ;

Après en avoir délibéré, sans voix contre, ni abstention,

LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE ASSOCIATION MAISON DE NORMANDIE ET DE LA MANCHE, à l'unanimité des membres participants,

Décide de l'affectation des résultats d'exploitations de l'exercice 2025, comme suit :

Rappel des résultats 2025 :

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2025	18 189,75
<i>Recettes - dépenses + 001 de N-1</i>	
SOLDE REPORTS INV.	0,00
EXCEDENT DE FINANCEMENT (section investissement)	18 189,75
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025	11 619,32
<i>Recettes - dépenses + 002 de N-1</i>	

Recettes d'investissement

001 - Solde d'exécution reporté 18 189,75

Recettes de fonctionnement

002 - Résultat de fonctionnement reporté 11 619,32

POUR EXTRAIT CONFORME,
**Le Président du Syndicat Mixte
Association maison de la Normandie
et de la Manche,**

Pierre VOGT



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte association Maison de la Normandie à Jersey ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr